

CONDITIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Respecter les horaires et les emplacements définis
- Ne pas se produire plus de 45 minutes au même endroit
- Faible sonorisation tolérée (ne pas dépasser les 75 décibels)
- Ne pas gêner le passage et le travail des guides touristiques
- Ne pas obstruer, avec le public, les entrées de commerces
- Ne passer le chapeau en terrasse qu'avec l'accord des établissements concernés
- Ne pas se produire le mercredi matin (sauf Rue de la République) et le Samedi matin, jours de marché
- Ne pas utiliser de feu
- Ne pas se produire de 21 heures à minuit pendant la durée du Festival des Jeux du Théâtre, soit du 20 juillet au 05 août 2024

SPECTACLE MUSICAL

De 11 h 00 à 13 h 00

- Rue de la République
(Face Fontaine des Mazels)
- Rue de la République
(coin rue Liarsou)
- Cour des Fontaines

De 16 h 00 à 19 h 00

- Rue de la République
(face Fontaine des Mazels)
- Rue de la République
(coin rue Liarsou)
- Place Lucien de Maleville
- Place des Oies

De 20 h 00 à 24 h 00

- Cour des Fontaines
- Place du 11 Novembre
- Rue de la République (avant le cocodrillo)
- Terrasse des Recollets
- Place des oies compte tenu de l'espace restreint, privilégier les petits spectacles d'un commun accord entre artistes

SPECTACLE VISUEL

De 11 h 00 à 13 h 00

- Place de la Liberté
- Place du 14 Juillet

De 16 h 00 à 19 h 00

- Cour des Fontaines
- Place du 14 Juillet
- Place de la Liberté
- Place Boissarie

De 20 h 00 à 24 h 00

- Rue de la République (Fontaine des Mazels)
- Rue de la République (coin rue Liarsou)
- Place de la Liberté
- Place Boissarie (aux portes)
- Place du 14 Juillet (hors manifestations)

